

DEPARTEMENT

DU
HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT

DE
THANN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

28 + 1 procuration

OBJET :

Point n° 4a

Approbation de l'engagement de la ville dans la démarche développement durable par la création d'un agenda 21.

Le Maire certifie que cette
délibération a été rendue
exécutoire par affichage à la
porte de la mairie le 23 février
2009 et envoi à la Sous-
Préfecture de Thann pour
contrôle de légalité en date du
23 février 2009.

Jean-Pierre BAEUMLER
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif
pendant un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
réception par le représentant
de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE THANN

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 février 2009

Etaient présents : MM. BAEUMLER, HABIB, Mme HIRSPIELER, M. ALTMAYER, Mme LEVEQUE-KUBLER, M. WERSINGER, Mme STROZIK, M. POINTURIER, Mmes VICQUERY, SCHENTZEL, MM. TSCHÉILLER, KLETHI, MALBOS, VETTER, STOECKEL, Mmes GAUGUIN PY, M. GUILLEMAIN, Mme MOERDER, M. STAEDLIN, Mmes KEMPF, HOMRANI, DELAPORTE-LEROY, HOFFERT-KIPPELEN, MM. GOEPFERT, SCHNEBELEN, Mme JOLY, M. BOUCHAOUIR.

Mme DIET, absente, a donné procuration à M. BOUCHAOUIR

Le Sommet de la Terre de Rio (1992) consacre un rôle prépondérant aux autorités locales pour engager avec efficacité la résolution des défis du 21^e siècle: changements climatiques, réduction de la biodiversité, raréfaction des ressources naturelles, accroissement des inégalités et de la pauvreté, atteintes à l'environnement et à la santé... dans le but d'assurer à la planète un développement durable.

Le développement durable se définit comme la mise en oeuvre d'un mode de développement qui vise à « répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Pour ce faire, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des « Agendas 21 locaux ».

La France s'est engagée au niveau international à mettre en oeuvre les principes du développement durable et a adopté en 2005 la Charte de l'environnement inscrite dans la constitution. Ainsi toute politique publique doit désormais concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Le terme **Agenda** est à comprendre au sens anglo-saxon à savoir « programme » et **21** pour le « 21^{ème} siècle ».

L'Agenda 21 est un outil de planification et de transcription dans la réalité quotidienne d'actions concrètes. Il engage les collectivités locales, les habitants, les acteurs locaux, les entreprises à choisir un mode développement sur le long terme, à concevoir une vision stratégique, à identifier les défis et à définir les grandes orientations pour mettre en oeuvre les principes de développement durable.

Localement, il s'agit d'une démarche volontaire et transversale, impulsée par la collectivité, fondée sur un diagnostic partagé, qui s'appuie sur la mobilisation des acteurs locaux et du plus grand nombre de nos concitoyens, pour élaborer collectivement et de manière concertée, des réponses locales aux défis environnementaux, économiques et sociaux du XXI^e siècle.

L'élaboration d'un Agenda 21 local, comme outil de mise oeuvre concrète d'une politique de développement durable, est un processus qui s'inscrit dans la durée et ne s'arrête pas à la rédaction d'un premier plan d'action. L'Agenda 21 de la ville de Thann devra évoluer et être régulièrement évalué et adapté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'approuver la démarche globale d'engagement de la ville de Thann en faveur du développement durable conformément aux principes édictés lors de la Conférence de Rio et de décider l'élaboration d'un Agenda 21 local.

L'Agenda 21 de la commune se déclinera par l'élaboration de fiches actions dans les divers domaines de compétence de la ville.

Pour extrait conforme
Jean-Pierre BAEUMLER
Maire de Thann